

L'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs est prévue le 18 janvier



La Havane, 16 déc. (RHC).- Le Conseil d'État a décidé de fixer au 18 janvier l'élection des gouverneurs et des vice-gouverneurs provinciaux.

Dans son édition de ce lundi, Granma, notre principal quotidien, signale que le Conseil d'Etat a pris cette décision vendredi en présence du président de la République, Miguel Díaz-Canel.

Granma annonce que pour ces élections, les élus municipaux de tout le pays se réuniront simultanément.

Le Conseil d'État a également adopté un décret-loi concernant la mécanisation, le drainage agricole et l'approvisionnement en eau des animaux. Ce décret-loi a pour but de garantir la base légale pour organiser le développement de ces activités et contribuer à l'utilisation rationnelle de l'eau, améliorer l'infrastructure hydraulique et l'équipement agricole et encourager la productivité et l'utilisation de technologies avancées.

Conformément à ce qu'établit la Constitution de la République, ajoute Granma, le Conseil d'État a réalisé une analyse préalable des trois projets de loi qui seront débattus et mis aux voix lors de la prochaine

session d'hiver de l'Assemblée Nationale. Il s'agit de la loi du budget de l'État pour 2020, la loi d'organisation et de fonctionnement de l'Assemblée Nationale et du Conseil d'État et la loi d'organisation et de fonctionnement des assemblées municipales et des conseils populaires.

Source: Granma

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/209839-lelection-des-gouverneurs-et-vice-gouverneurs-est-prevue-le-18-janvier>



Radio Habana Cuba